

« Nous sommes en situation de crise »

Éradiquer les populations de chenilles urticantes en forêt de Guénange n'est pas infaisable mais reste complexe. En tout cas pour cette année, c'est trop tard. Les habitants incommodés n'ont plus qu'à miser sur la danse de la pluie.

La situation sur le terrain est encore critique

VRAI

Le week-end des 26 et 27 mai a été catastrophique sur le plan sanitaire. Après une courte accalmie due aux orages de la semaine passée, les poils urticants des chenilles processionnaires du chêne reprennent leur envol à Guénange. Et aussi aux alentours (Bousse, Bertrange notamment ; Distroff, Rurange, Volstroff dans une moindre mesure). À nouveau, des habitants se plaignent de brûlures et démangeaisons cutanées, voire de gênes respiratoires.

L'impact allergisant va durer tout l'été

FAUX

Les processionnaires du chêne observent un cycle d'évolution qui comprend plusieurs stades. Depuis la ponte de l'œuf par le papillon, fin août, jusqu'à l'éclosion d'un nouveau sujet, les larves opèrent six mues successives. C'est au troisième stade larvaire que les poils urticants apparaissent. C'est aussi à partir de ce moment-là que les mésanges ne les dévorent plus. On est en plein dans cette période qui s'achèvera fin juin. Ensuite, on peut imagi-

LAPHRASE

« Les solutions toutes prêtes n'existent pas »

Thierry Bonnet, sous-préfet de Thionville

Le représentant de l'État a organisé une réunion hier matin en présence des maires de Guénange, Bertrange et Bousse, mais aussi du vice-président de la communauté de communes de l'Arc mosellan.

VITE DIT...

Piqués au vif

Il n'y a pas que les enfants, les femmes et les personnes âgées qui se grattent au contact des poils urticants des chenilles. En réalité, les humains sont inégaux face à ce mal bénin mais fort désagréable. À Guénange, on a croisé des agents forestiers, des élus et même des gendarmes les bras couverts de boutons. Pas de jaloux !



À Nice, la municipalité utilise des fusils de paintball pour diffuser des boules de phéromones. À Cannes, l'Institut national de recherche agronomique teste des pulvérisations ciblées à l'aide de drones. En Moselle, la lutte contre les chenilles processionnaires ne fait que commencer. Photo Pierre HECKLER

ner que les habitants les plus proches de la forêt infestée puissent à nouveau profiter de leurs extérieurs cet été.

Les autorités sanitaires ne prennent pas le problème au sérieux

FAUX

L'Agence régionale de santé (ARS) a mis en avant une fiche d'information et de conseils en première page de son site internet. Elle a aussi adressé un message aux professionnels de santé (centre antipoison compris) du secteur afin d'évaluer l'ampleur et

la localisation du problème.

À l'évidence, les signalements sont plus importants que l'an passé mais restent encore insuffisants pour déclencher un plan de prévention au nom de la santé publique. « Nous sommes largement en dessous de ce qui se passe en région Provence Alpes Côte d'Azur avec la chenille processionnaire du pin », cite en exemple un représentant de l'ARS Grand Est. Concrètement, « nous ne maîtrisons pas bien le cycle de vie de ces insectes et il est difficile d'établir un plan de lutte », admet-on à la direction territoriale Moselle. En clair, « on est en situation de crise ».

Un traitement de choc est encore possible

VRAI et FAUX

De nombreux riverains victimes des pouvoirs urticants des chenilles réclament une éradication des nids par épandage aérien de bacille de Thuringe. Plus facile à dire qu'à faire. Pour plusieurs raisons : « En France, l'épandage aérien du fameux produit est désormais interdit, sauf dérogation décernée par le préfet, rappelle le sous-préfet de Thionville, Thierry Bonnet, qui a reçu les maires des communes impactées hier matin. Concernant Guénange, une

complexité s'ajoute : c'est la proximité des habitations de la zone infestée. Là encore, il faudrait demander une dérogation, et ensuite prendre des mesures en conséquence. Cette mise en œuvre, ça serait une autre histoire. Nous ne fermons pas la porte à cette option mais rien n'est acquis ».

De toute façon, si telle solution de destruction massive devait être prise, l'épandage aérien doit être réalisé sur les œufs, avant éclosion. Donc au tout début du printemps. Autrement dit pour cette année, c'est fichu.

Christelle FOLNY

Un vulgaire papillon de nuit...

La présence des processionnaires du chêne dans nos forêts remonterait à un siècle. Il arrive que des pullulations surviennent sans qu'on ne sache trop pourquoi ni comment. En Meuse l'été dernier, 8 000 hectares de forêt ont été envahis. « Ça n'a posé problème à personne parce que le secteur est peu habité, contrairement à ce qui se passe du côté de Guénange où les maisons sont construites à quelques mètres des arbres », indique un représentant de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts.

Il semble que la présence en grand nombre des lépidoptères réponde à un cycle plus ou moins régulier. De façon empirique, on sait que les chenilles peuvent pulluler trois ou quatre ans d'affilée puis disparaître de la circulation pen-

dant six, sept ans.

Au Pays de Sarrebourg, il y a quelques années, une pullulation a joué les prolongations durant une bonne décennie. Un mystère. Du coup, une pulvérisation aérienne a été autorisée de façon tout à fait dérogatoire. Depuis, la situation est relativement sous contrôle mais rien n'est jamais complètement acquis. Il suffit d'un nid, de conditions bioclimatiques favorables, et c'est reparti pour un tour...

Pour des raisons que l'on ignore, il existe peu d'étude sur le sujet. Quant au papillon responsable de tout ce remue-ménage, il ne s'apparente ni plus ni moins qu'à un vulgaire petit papillon de nuit de couleur blanche. Dont la durée de vie maximale n'excède pas quatre jours.

C. F



Les cycles de présence des lépidoptères sont à géométrie variable. Ils peuvent rester trois, quatre ans puis disparaître sept ans, voire plus. Photo DR